

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation adressée le huit septembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, Mme JOBLET Brigitte, M. LENFANT Romain, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. de KERGORLAY Bertrand, M. SAUQUES Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. CHAUVIN Arnaud

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte,

DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DSIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 – Travaux de restauration à l'intérieur de l'église Saint Martin

Travaux de restauration à l'intérieur de l'église Saint Martin

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Vu le règlement départemental relatif à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020,

Vu le projet de restauration à l'intérieur de l'église,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de restauration afin de préserver notre patrimoine public historique,

Considérant que les travaux ne sont pas commencés,

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 671.79 € HT / 4 406.14 € TTC.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le projet de travaux de restauration de l'intérieur de l'église Saint Martin pour un montant de 3 671.79 € HT / 4 406.14 € TTC

ADOpte le plan de plan de financement ci-dessous

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Reprise des murs église	1 403.67	DSIL	1 468.72
Réfection mur de l'église	943.61	Région	
Réfection plafond église	1 324.51	Département	
		Autre	
		Autofinancement	2 203.07
TOTAL	3 671.79	TOTAL	3 671.79

SOLLICITE une subvention de 1 468.72 € au titre de la DSIL, soit 40% du montant du projet
CHARGE le Maire de toutes les formalités

DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DSIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 – Restauration d'un bâtiment communal

Travaux de restauration d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Vu le règlement départemental relatif à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020,
Vu le projet de restauration d'un bâtiment communal,
Considérant la nécessité d'effectuer des travaux afin de préserver notre patrimoine communal,
Considérant que les travaux ne sont pas commencés,

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 12 329.75 € HT / 14 795.70 €.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le projet de restauration d'un bâtiment communal pour un montant de 12 329.75 € HT / 14 795.70 € TTC

ADOpte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Marchand Frères	4 195.65 €	DSIL 30%	3 698.93 €
PLAM	5 240.00 €	DETR 20% de 9 435.65€	1 887.13 €
Ent. Romain Lenfant	2 894.10 €	Département FDI 30% de 9 435.65 €	2 830.69 €
		Autres	
		Autofinancement	3 913.00 €
TOTAL	12 329.75 €	TOTAL	12 329.75 €

SOLLICITE une subvention de 3 698.93 € au titre de la DSIL, soit 30% du montant du projet
CHARGE le Maire de toutes les formalités

DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DSIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 – Restauration de la porte principale de l'église Saint Martin

Restauration de la porte principale de l'église Saint Martin

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Vu le règlement départemental relatif à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020,
Vu le projet de restauration de la porte principale de l'église Saint Martin,
Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de restauration afin de préserver notre patrimoine public historique,
Considérant que les travaux ne sont pas commencés,

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 414.00 € HT / 4 096.80 € TTC.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le projet de travaux de restauration de la porte principale de l'église Saint Martin pour un montant de 3 414.00 € HT / 4 096.80 € TTC

ADOpte le plan de plan de financement ci-dessous

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
PLAM Restauration porte	3 414.00 €	DSIL 40 %	1 365.60 €
		Région	
		Département FDI 30%	1 024.00 €
		Autre	
		Autofinancement	1 024.40 €
TOTAL	3 414.00 €	TOTAL	3 414.00 €

SOLLICITE une subvention de 1 365.60 € au titre de la DSIL, soit 40% du montant du projet
CHARGE le Maire de toutes les formalités

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT POUR LE PAIEMENT DES LOYERS

Le Maire propose, afin de faciliter les démarches des administrés d'approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des modes de règlement classiques (espèces, chèques) pour l'encaissement des loyers.

Le prélèvement automatique offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

Quel que soit le mode de paiement retenu par les administrés, ils recevront un titre de recettes reprenant le montant dû. Le paiement se fera soit par prélèvement automatique, soit directement à la perception pour les autres modes de paiement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE le prélèvement automatique pour le paiement des loyers à compter du 1^{er} octobre 2020.

PRECISE que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut être imposée,

AUTORISE le Maire à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie (parking rue de la Métairie et Chemin Le Petit Orgevoux) sont actuellement en cours.

Monsieur le Maire, Mme Saulnier et M. de Kergorlay participent aux réunions organisées par la communauté de communes du Perche et le bureau d'étude Futur Proche dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

M. le Maire explique qu'il est prévu de changer de poste informatique. Des devis sont actuellement à l'étude.

M. de Kergorlay explique avoir contacté la Caisse des Dépôts afin d'avoir un tableau d'amortissement mis à jour pour l'emprunt du budget des logements sociaux.

Des tables modulables et des chaises ont été achetées afin de réorganiser la salle de conseil municipal.

Des travaux concernant la réfection de l'église auront lieu dans les prochaines années. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a été contactée afin de classer l'église comme monument historique. Une visite est prévue le Samedi 19 septembre 2020.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un drone survolera la commune et l'intérieur de l'église ce Dimanche 20 septembre 2020.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à réfléchir pour les prochains travaux devant être réalisés en 2021.

A l'occasion des fêtes de Noël, il sera remis un bon d'achat de 15 euros aux personnes âgées de plus de 73 ans à dépenser chez un commerçant. Concernant le Noël des Jeunes et compte tenu de la crise sanitaire, une réflexion est actuellement en cours pour le Noël de cette année.

Une réunion relative à l'avenir de la commune au sein du SIRP de Souancé, Trizay et Vichères est organisée le Mercredi 30 septembre 2020 à la demande de M. le Sous-Préfet.

Syndicat des eaux de la Berthe : Lors du dernier conseil syndical, M. Hardy 3^{ème} adjoint de Beaumont les Autels a été élu Président. M. Bouygue a été élu vice-président du syndicat. M. Thirouard, fontainier du syndicat quittera ses fonctions le 31 décembre 2020. Le recrutement d'un nouveau fontainier est en cours.

Un conseil communautaire a eu lieu le 14 septembre 2020. Les sujets abordés sont les suivants :

- Nouveau centre d'Ophtalmologie
- Site internet et des communes
- Installation d'éolienne dans le Perche / Antenne 4G
- Office du Tourisme et du Commerce
- Centre social des Gauchetières

Fin de la séance : 21h50